NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

I-Le cadre général du budget

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales en précisant : une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'entend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 a été approuvé par le conseil municipal dans sa séance du 6 avril 2023.

li Les grandes orientations pour l'année 2023

L'année 2023 doit permettre de maintenir le niveau d'engagement des frais de fonctionnement mais aussi d'abonder la section d'investissement pour réaliser le projet de réhabilitation du commerce, de création d'une aire de jeux, d'aménager une aire de covoiturage et de construire un carport. dans la cour de l'atelier.

Ces projets, pour se réaliser, sont conditionnés à l'octroi de subventions par l'Etat, le Conseil Régional des Hauts de France, le Conseil départemental de la Somme.

III LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien : la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Le montant de cette section est de 411.097 €.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 013

Atténuation de charges =11.200€ = 2,72 % du total

Il s'agit des remboursements reçus de SOFAXIS, assurance du personnel, pour les salaires versés aux employés communaux absents pour maladie.

Chapitre 70 produits des services = 0,70 % du total

70311	concessions dans les cimetières	150
7032	redev occup domaine pub	500
Total 70	Produits des services	650

Chapitre 73 Impôts et taxes = 7,01 % du total

73211	attribution de compensation	10 540
73212	Dotation de solidarité communautaire	10 800
732221	Fonds de péréquation	7 500
Total 73	Impôts et taxes	28 840

(Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)

Chapitre 731 Fiscalité locale = 59,91 % du total

Total 73	Impôts et taxes	246 306
7132	taxes pylônes élect.	11 000
73123	taxe add. droits de mutation	5 000
73111	Impôts directs locaux	230 306

Chapitre 74 Dotations et participations = 12,21 % du total

74111	Dotation forfaitaire	20 000
741121	Dotation solidarité rurale	8 200
742	Dotation aux élus locaux	3 000
744	TVA FONCT	2 000
	Part du GFP de rattachement	
74751	(métropole)	16 000
74833	Etat compensation TF	1 000
Total 74	Dotations et participations	50200

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante = 3,40 % du total

752	revenus des immeubles	10 000
	prod divers de gestion	4 000
7588	courante	
	Autres produits gestion	
Total 75	courante	14 000

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 Charges à caractère général = 18,96 % du total

60611	Eau assinissement	1 000
60612	Energie Electricité	15 000
60621	Combustibles	16 317
60622	FCarburants	1 000
60631	Fournitures d entretien	1 200
60632	Fournitures petit équipement	500
60633	Fournitures de voirie	500
60636	Vêtements de travail	700
6064	fournitures administratives	2 500
615221	Bâtiments publics	6 000
615231	entretien voies	6 000
615232	réseaux	3 400
61551	Entretien matériel roulant	5 000
6156	maintenance	4 500
6161	primes assurance multi.	3 350
6168	primes assurance	1 050
618	Divers serv. Exter.	500
	Publicité, publications, relations	
623	publiques	3 000
625	voyages et deplcts	100
626	frais affranchissements et téléc.	2 000
l6281	concours divers (cotisations)	650
6284	redevance pour serv rendus	1 000
635	taxes foncières	2 700
total 011	Charges à caractère général	77 967

Chapitre 012 Charges de personnel = 23,54 % du total

total 012	charges de personnel	96 800
6470	médecine travail	800
6450	Charges Sec. Soc. et prévu.	22 000
64168	Autres emplois aidés	18 000
6413	personnel non titulaire	5 000
6411	personnel titulaire	50 000
633	cotisation CNG, CG de la FP	1 000

Les prévisions des comptes de ce chapitre prennent en compte les salaires des employés communaux titulaires et des remplaçants.

Chapitre 014 Atténuation de produits

s014 atténuation de produits	300
------------------------------	-----

Il s'agit du reversement du FPIC

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement = 19,39 % du total

	virt	à	la	section	
total 023	d'inve	stissem	ent		79 720

Ce montant représente l'excédent de recettes sur les dépenses qui permet de financer l'investissement.

Chapitre 042 Opérations d'ordre entre section = 6,81 % du total

	dotation	amortissement	
6811	immobilisation	s incorp et corp	28 000

Ce chapitre a sa contrepartie en recette d'investissement ; le montant représente l'amortissement des participations versées par la commune pour les travaux réglés à la Fédération départementale d'électricité et à la Métropole.

Il faut noter que le total de ces deux chapitres représentent <u>26,2% des recettes</u> et permettent de financer les dépenses d'investissement .

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante = 28,63 % du total

65311	indemnités élus	27 000
65313	cotisations retraite élus	1 200
65315	formation des élus	500
6558	Autres dépenses obligatoires	86 000
657362	CCAS	2 500
65748	sub fonct pers droit privé	500
6588	Autres charges	
	autres charges de gestion	
10total 65	courante	117 710

Le poste le plus important est le c/6558 qui reprend les contributions aux organismes intercommunaux ; en raison d'un risque d'augmentation de la participation du Sivu une somme de 5.000€ a été ajoutée.

SISCO	32 300
SIVU	18 771
Syndicat de voirie sud Amiens	21 371
SISA	500
Métropole / urbanisme	5 500
Sacpa	1 027
Cnas	846

Chapitre 66 Charges financières = 0,58 % du total

total 66	charges financières	2 400
----------	---------------------	-------

Chapitre 67 Charges exceptionnelles= 1,99 % du total

total 67	charges exceptionnelles	8 200
----------	-------------------------	-------

Cette somme correspond à l'annulation de titres de recette.

IV LA SECTION INVESTISSEMENT

Les restes à réaliser

Il s'agit des crédits correspondant aux dépenses et recettes initiées l'année précédente pour un montant de 203 592 € en dépenses et 4 660 € en recettes .

Les crédits nouveaux et les modifications sur les restes à réaliser donnent un total de la section d'investissement de 323.832 €

Les recettes

Au solde d'exécution d'investissement reporté pour 136.304 € s'ajoute le virement de la section de fonctionnement pour 79.720€

Le ch.040. est la contrepartie (opération d'ordre) du c/6811 pour l'amortissement des dépenses d'investissement des années précédentes.

Le ch.10 comprend la recette du FCTVA pour 1 800 €, la taxe aménagement pour 13.000€ et le résultat de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2022 pour 64.908 €

Soit un total de 79.708

Le ch.13 d'un montant de 2 379€ représente les subventions d'investissement attendues du Conseil départemental de la somme.

Il faut préciser que le montant d'une subvention ne peut être inscrit qu'après la notification de la décision d'octroi par l'assemblée concernée ce qui explique qu'à la date de vote du budget une seule subvention soit mentionnée.

Les dépenses

Le ch.16 reprend le remboursement en capital des emprunts de la commune pour 23 000 €.

Le ch.204 représente la participation de la commune due à la FDE pour l'extension de l'éclairage rue de la vallée soit 11.000€ (FDE : Fédération Départementale d'Electricité).

Le ch. 21 est composé des principaux travaux prévus pour cet exercice soit

212		Aire de covoiturage	30 000
212		Aire de jeux	15 000
212			
2131	138	Commerce	208 244
2135		Cimetière : rénovation stèle	7 000
2138		Construction carport atelier	10 000
2152	135	Installations de voirie / sécurisation D1001	4 500
2152	119	Panneaux	904
2152			
2158		Matériel atelier	10 164
2183		Photocopieur	6 000
2188		mobilier	300
Total 21		Immo. corporelles	
		total c/21	292 112
		<u> </u>	